

1. OBJET

La société TECHNOLOGIA est un organisme de formation qui développe, propose et dispense des formations en présentiel et à distance, soit :

→ Inter-entreprises : formation présentée avec un catalogue ou sur le site de Technologia où figurent le programme, des objectifs, la définition du public, des dates, les lieux de formation, le prix. Formation réalisée dans les salles de formation de TECHNOLOGIA ou celles louées à l'extérieur par TECHNOLOGIA.

→ Intra-entreprise : formation réalisée à la demande d'un client pour un groupe de stagiaires issu de la même entreprise ou de la même entité.

Son siège social est situé au 42, rue de Paradis - 75010 Paris

Tél : 01 40 22 93 63

Le présent document fixe les « Conditions Générales de Vente » (« CGV »), qui s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par TECHNOLOGIA et faisant l'objet d'une commande de la part d'un Client (ci-après : le client).

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de TECHNOLOGIA, ces conditions prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (transmission électronique, courrier) ou le devis signé.

Pour chaque action de formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire nous est impérativement retourné signé et revêtu du cachet commercial du Client. L'attestation de fin de formation est mise à disposition du Client en fin de formation. Chaque stagiaire reçoit une convocation par courrier, transmission électronique ou par le service formation du Client. Celle-ci définit :

→ Le thème de la formation

→ Les lieux exacts de la formation

→ Les horaires de la formation

Le fait de passer commande impliquant l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe, le Client se porte fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bulletin d'inscription, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par TECHNOLOGIA, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

TECHNOLOGIA se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre TECHNOLOGIA et le Client, pour les formations à venir.

3. PRIX DE VENTE

Le prix par participant est indiqué en euros hors taxes sur chaque fiche de formation et sur chaque proposition intra-entreprise. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de TECHNOLOGIA et sur le catalogue de formations de l'année en cours.

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de la Société est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation.

Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de la facturation. Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à

titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté, sauf cas de force majeure.

Nos tarifs sont forfaitaires : ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation. Par contre, ils ne comprennent pas les frais de restauration, qui sont facturés en sus ni les éventuels frais de location de salle.

Pour les formations intra-entreprises, les prix sont valables trois mois à compter de la date d'émission de la proposition et sont révisables annuellement, sauf accord contraire exprès des parties, par indexation sur l'indice Syntec.

4. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, ou à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement à l'ordre de TECHNOLOGIA, sauf autres dispositions particulières (excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent après service fait).

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de TECHNOLOGIA donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit, ceci sans qu'il soit besoin de mise en demeure. En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à TECHNOLOGIA au premier jour de la formation, TECHNOLOGIA se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client. TECHNOLOGIA se réserve le droit :

→ d'exclure le participant à la formation si le Client n'a pas transmis son bon de commande à TECHNOLOGIA avant le début de la formation ;

→ d'exclure de toute formation, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur de TECHNOLOGIA Formation.

→ de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

5. ANNULATION/REPORT/REMPLACEMENT

Annulation par le client

L'annulation d'une inscription à une formation INTER en présentiel donne lieu à un remboursement des sommes déjà perçues ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Passé ce délai, le montant de la participation du client sera de :

→ 30 % du prix initial (voir convention de formation) si l'annulation est reçue de 14 jours inclus à 10 jours inclus avant le début de la formation,

→ 50 % du prix initial (voir convention de formation) si l'annulation est reçue moins de 9 jours inclus à 3 jours inclus avant le début de la formation,

→ 100 % du prix initial (voir convention de formation) si l'annulation est reçue moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

L'annulation de la commande d'une formation INTRA en présentiel suit le même régime.

Si l'annulation intervient au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le remboursement ou un avoir intégral est appliqué

en cas de paiement anticipé.

Passé ce délai, le montant de la participation du client sera de :

→ 30 % du prix initial (voir convention de formation) si l'annulation est reçue de 14 jours inclus à 10 jours inclus avant le début de la formation,

→ 50 % du prix initial (voir convention de formation) si l'annulation est reçue moins de 9 jours inclus à 3 jours inclus avant le début de la formation,

→ 100 % du prix initial (voir convention de formation) si l'annulation est reçue moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

L'annulation d'une inscription à une formation INTER à distance (formation de groupe ou d'une personne sur un outil tel que TEAMS ou ZOOM par exemple) suit également le même régime comme l'annulation d'une commande de formation INTRA à distance (formation de groupe ou d'une personne sur un outil tel que TEAMS ou ZOOM par exemple).

Enfin, l'annulation d'une inscription à une formation en E-learning suit le même régime, qu'elle comporte ou non une part de présentiel ou toute autre modalité complémentaire dans son déroulé.

Si le client reporte son inscription ou la formation INTRA commandée au plus tard 15 jours avant le début de la formation, aucune indemnité ne sera réglée à la société Technologia sauf s'il annulait cette inscription ou cette commande après-coup, et ce quel que soit le délai dans lequel il le ferait. Il n'est par ailleurs possible de reporter que 2 fois une inscription ou une session de formation.

Le client peut également remplacer un inscrit par un autre (aucune indemnité ne sera alors due), il peut remplacer une commande par une autre (aucune indemnité ne sera alors due), dans les deux cas au plus tard 15 jours avant la date de la formation.

Ce remplacement ne peut se faire que 2 fois maximum.

En cas de report ou de demande de remplacement moins de 15 jours avant la date de la formation, l'indemnité due sera la même qu'en cas d'annulation.

Annulation par Technologia

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, TECHNOLOGIA se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.

TECHNOLOGIA se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

6. RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS

L'employeur - ou selon le cas le participant - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de TECHNOLOGIA. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré TECHNOLOGIA pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la Société ne puisse être recherchée ou inquiétée. La responsabilité de TECHNOLOGIA envers le Client est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est en tout état de cause limitée au montant payé

par le Client au titre de la prestation fournie. En aucun cas, la responsabilité de TECHNOLOGIA ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation. Dans tous les cas, la responsabilité de TECHNOLOGIA est exclue en cas de force majeure.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de TECHNOLOGIA que pour les fins stipulées à la commande. TECHNOLOGIA détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de TECHNOLOGIA ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

8. COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par TECHNOLOGIA comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de la Société. À cet effet, et sous réserve du respect des dispositions de l'article 7 ci-dessus, TECHNOLOGIA peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Mentions légales

Vous recevez régulièrement des informations sur notre activité. L'organisme chargé de la mise en œuvre du traitement est exclusivement le Groupe TECHNOLOGIA, disposant d'un Délégué à la Protection des Données (DPO).

Conformément à la Loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, au droit communautaire n° 2016/679 relatif au R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données) applicable au 25 mai 2018 et à la loi n°2018-493 promulguée le 21 juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant au Responsable de traitement/ DPO du Groupe Technologia par mail : contactdpo@technologia.fr ou, à défaut, par courrier à TECHNOLOGIA – DPO - 42, rue de Paradis – 75010 Paris.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

10. CONTESTATION ET LITIGES

Pour tout différent ou divergences d'interprétation qui n'auraient pas été réglés à l'amiable, les parties conviennent de désigner un médiateur. En cas d'échec de la médiation, toute contestation sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Paris.